

Département du Rhône
COMMUNE DE MARENNES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre le quatorze mai, le Conseil Municipal de la Commune de MARENNES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil de Marennes sous la présidence de Monsieur Timotéo ABELLAN, Maire de la commune.

Date de convocation 07 mai 2024

Date d'affichage 07 mai 2024

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 17

Etaient présents : Timotéo ABELLAN

Mmes Sylvie GABRIEL, Sandra BULLION, Christina BLANC, Patricia CRISTINI, Marion PECHOUX, Noëlle MORCILLO, Sandrine BOURACHOT, Gabrielle THIVARD, Sophie RAYMOND
MM Gérard COSTE, David CARLIER, Jonathan COMMARMOND, Jean-Luc SAUZE.

Etai(en)t excusé(s):

Alexandre DESCOLLONGES a donné pouvoir à Jean-Luc SAUZE

Anselme GABRIEL a donné pouvoir à Sylvie GABRIEL

Sylvain DELOME a donné pouvoir à Timotéo ABELLAN

Etai(en)t absent (s):

Marion PECHOUX a été nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2121.15 du code Général des Collectivités locales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Le conseil Municipal désigne à l'unanimité Marion PECHOUX, conseillère municipale, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Timotéo ABELLAN, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil du 11 avril 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Timotéo ABELLAN invite l'assemblée à passer à l'ordre du jour du conseil municipal du 14 mai 2024.

1 REHABILITATION MAISON PLACE DU CHAMPS DE MARS
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 3 MACONNERIE

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 22-03-04 en date du 12 avril 2022 approuvant la réhabilitation de la maison de maître de propriété communale, située place du Champs de Mars;

Vu la délibération n° 23-10-01 en date du 05 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux pour la réhabilitation de la maison de maître de propriété communale, située place du Champs de Mars;

Considérant que ce projet de réhabilitation consiste en la création d'une surface commerciale en RDC et de deux logements de type T3 en R+1 et R+2 ;

Considérant le permis de construire délivré en date du 14 juin 2022 ;

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux il a été constaté que :

- Suite à la démolition des cloisons, les fissures, présentent sur le bâtiment, sont traversantes et remettent en question la structure du bâtiment ;

- Les encadrements de fenêtre en mâche fer, se sont effrités suite à la dépose des menuiseries.

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires par des circonstances imprévues ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant HT	Montant TTC
20232103	REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN 1 COMMERCE ET 2 LOGEMENTS Lot 3 DEMOLITION MACONNERIE	SAS KARA 25 allée des chênes 01480 MESSIMY SUR SAONE	82 250,00 €	98 700,00 €
AVENANT n°1	Reprise des ouvertures du bâtiment : réalisation jambage en agglo creux, linteau, reprise des allèges et appuis préfabriqué. Pose de 8 tirants façade Nord Ouest et Est Fourniture et pose d'un échafaudage	SAS KARA 25 allée des chênes 01480 MESSIMY SUR SAONE	39 885,00 €	47 862,00 €
		NOUVEAU MONTANT lot 03	122 135,00€	146 562,00 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot 03 MACONNERIE de 48.5 % ;

Considérant que le cout total actualisé des marchés de travaux liés à cette opération s'élève à 546 455,08 € soit 655 746.10€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux lot3 MACONNERIE, attribué à la société KARA, comme présenté ci-dessous :

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant HT	Montant TTC
20232103	REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN 1 COMMERCE ET 2 LOGEMENTS Lot 3 DEMOLITION MACONNERIE	SAS KARA 25 allée des chênes 01480 MESSIMY SUR SAONE	82 250,00 €	98 700,00 €
AVENANT n°1	Reprise des ouvertures du bâtiment : réalisation jambage en agglo creux, linteau, reprise des allèges et appuis préfabriqué. Pose de 8 tirants façade Nord Ouest et Est Fourniture et pose d'un échafaudage	SAS KARA 25 allée des chênes 01480 MESSIMY SUR SAONE	39 885,00 €	47 862,00 €
		NOUVEAU MONTANT lot 03	122 135,00€	146 562,00 €

- **INDIQUE** que le cout total des marchés de travaux liés à cette opération s'élève à 546 455,08 € soit 655 746.10€ TTC;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché de travaux lot3 MACONNERIE et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 au chapitre 23

**2 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 1 VRD TERRASSEMENT**

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-07-13 en date du 12 septembre 2023 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Considérant que suite à la présence d'eau dans le sol, il a été rendu nécessaire, afin d'augmenter la portance des plateformes, de réaliser des travaux supplémentaires de cloutage, de sondages et de remblais supplémentaires ;

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires par des circonstances imprévues ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232001	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 01 TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	521 176,60 €	625 411,92 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un cloutage sur la voirie et les sous les bâtiments Reprise du fond de forme des plateformes	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	47 500.87 €	57 001.04 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 01	568 677.47	682 412.96 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot 01 Terrassement VRD de 9.11 % ;

Considérant que le nouveau cout total des marchés de travaux s'élève à 5 017 581.09 € HT
6 021 097.31 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux du lot 01 terrassement VRD tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232001	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 01 TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	521 176,60 €	625 411,92 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un cloutage sur la voirie et les sous les bâtiments Reprise du fond de forme des plateformes	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	47 500.87 €	57 001.04 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 01	568 677.47	682 412.96 €

- **INDIQUE** que le nouveau cout total des marchés de travaux s'élève à 5 017 581.09 € HT
6 021 097.31 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

3 CONTRAT DE LOCATION POUR L'INSTALLATION D'UNE CLASSE MODULAIRE A L'ECOLE : AVENANT DE PROLONGATION

VU la délibération n° 22-03-08 en date du 12 avril 2022 approuvant la signature d'un contrat de location d'une classe modulaire ;

Considérant que la proposition émise par la société ALGECO était pour une durée de 23 mois soit jusqu'à juillet 2024 ;

Considérant que le nouveau groupe scolaire, en cours de construction, sera livré pour la rentrée scolaire de septembre 2025 ;

Considérant qu'il convient en conséquence de poursuivre le contrat actuel par voie d'avenant ;

- Durée de la prolongation 13 mois (aout 2024 à septembre 2025)
- Montant 727.34 € HT/mois soit au total 9 455.39 € HT;

Considérant que cette prolongation représente une augmentation du montant du marché de 23,7 % ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de location pour l'installation d'une classe modulaire comme suit :

Numéro de Marché	RAISON SOCIALE	ADRESSE	MONTANT HT	MONTANT TTC
N°20220700	ALGECO	Agence de Lyon, 186 Rue de la République RN 517 BP 15 69881 MEYZIEU CEDEX	39 900,88 € HT	47 881.06 € TTC
AVENANT n°1	ALGECO	Agence de Lyon, 186 Rue de la République RN 517 BP 15 69881 MEYZIEU CEDEX	9 455,39 € HT	11 346.47 € TTC
		TOTAL	49 356.27 € HT	59 227.53 € TTC

- **AUTORISE** Le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de celui-ci
- **INDIQUE** que les dépenses sont prévues au budget primitif 2024 et suivants chapitre 11

4 REHABILITATION D'UN BATIMENT PLACE DU CHAMPS DE MARS - SOLLICITATION DE SUBVENTION REGION AURA -> BONUS RURALITE

Considérant que, dans le cadre d'une politique de développement de l'offre locative et du maintien du tissu commercial Marennois, la commune a acquis en 2019 une maison de maître place du Champs de Mars ;

Considérant la volonté de réhabiliter ce bâtiment et de réaliser en Rez-de-chaussée une surface commerciale et en R+1 et R+2 deux logements de type T3 ;

Considérant que les services de l'Etat via la DETR soutiennent ces investissements ;

Considérant que le Département du Rhône via l'Appel à Projet finance également cette opération ;

Considérant que la région AUVERGNE RHONE-ALPES, via le bonus ruralité soutient ce type de projet ;

Considérant que le montant des travaux s'élève à 546 455 000 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de rénovation d'un bâtiment communal pour créer une surface commerciale et deux logements de types T3 ;
- **SOLLICITE** l'aide aussi élevée que possible, de la REGION AURA, du Département Rhône, et de l'Etat selon le projet de plan de financement détaillé ci-après :

	Taux d'intervention	Montant notifié	Montant sollicité	Descriptif
COMMUNE DE MARENNES	75 %	410 755 €		Autofinancement
DEPARTEMENT DU RHONE	1 %	5 000 €		Appel à Projet
ETAT	19.5%	106 200 €		DETR
REGION	4.5 %		24 500 €	BONUS RURALITE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au traitement de ce dossier ;

**5 NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE –SOLLICITATION DE SUBVENTION –
DEPARTEMENT DU RHONE (2eme tranche)**

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-07-13 en date du 12 septembre 2023 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière totale destinée à cette opération est estimée à 7 677 000 € TTC (6 397 500 € HT) maîtrise d'œuvre et études complémentaires comprises.

Considérant que le planning du projet, prévoit une livraison de l'établissement pour la rentrée scolaire de septembre 2025;

Considérant que la Région Auvergne Rhône-Alpes via le « contrat Région », destiné aux communes et EPCI, aide à la réalisation ce type de projet ;

Considérant que les services de l'Etat via la DSIL soutiennent ces investissements ;

Considérant que le Département du Rhône via l'Appel à Projet au titre de 2022 (1^{er} tranche) puis 2024 (2eme tranche) finance également ce genre opération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'un nouveau groupe scolaire ;
- **SOLLICITE** pour le financement de la 2eme tranche du projet le Département du Rhône pour l'obtention d'une aide financière aussi élevée que possible, selon le projet de plan de financement détaillé ci-après :

	Taux d'intervention	Montant notifié	Montant sollicité	Descriptif
COMMUNE DE MARENNES	79.4 %	5 112 500 €		Autofinancement Emprunt
REGION AURA	2,6%	170 000 €		Contrat Ambition Région
ETAT	6,3 %	405 000 €		DSIL

DEPARTEMENT DU RHONE 1 ^{er} tranche	1,7%	110 000 €		Appel à Projet
DEPARTEMENT DU RHONE 2 ^{eme} tranche	10 %		600 000 €	Appel à Projet

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au traitement de ce dossier ;

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

3	6928120240003	16/04/2024	C 2564	00ha14a54ca	NON - 16/04/2024
4	6928120240004	26/04/2024	C 1612	00ha12a50ca	NON - 26/04/2024

DECISIONS

05.24	08-avr-24	FONDA CONSEIL Nouveau groupe scolaire Etude géotechnique G4	1 500,00 €	1 800,00 €
-------	-----------	---	------------	------------

MOUVEMENTS DE CREDITS

SANS OBJET

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS EUROPEENNES :

Timotéo ABELLAN rappelle les élections européennes qui se tiendront le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h.

CONFERENCE : LE SOMMEIL ET LES ENFANTS :

Une conférence sera donnée le 10 juin à 19h30 à la salle des fêtes.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.


 Le Maire,
 Timotéo ABELLAN

La secrétaire de Séance
 Marion PECHOUX